

QUI FAIT PARTIE DE L'OBSERVATOIRE ?

L'Observatoire est co-présidé par Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron-Sainte-Marie et par un élu.

ORGANISÉ PAR :



LES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE:

- * l'Etat : Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, Direction Régionale de l'Environnement, Direction Départementale de l'Agriculture, Parc National des Pyrénées, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Direction des Services Vétérinaires,
- * la profession agricole (Association des Eleveurs et Transhumants des Trois Vallées, Centre Départemental de l'Elevage Ovin, Chambre d'Agriculture, Union départementale des Transhumants Gros Bétail),
- * les collectivités territoriales (Mairies, Commissions Syndicales),
- * les associations de protection de la nature (Fonds d'Intervention Eco-Pastoral, Ligue de Protection des Oiseaux, Saiak),
- * le Groupement Technique Vétérinaire 64,
- * la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques
- * tous les partenaires de l'Institut Patrimonial du Haut-Béarn (IPHB)

PARTENAIRES FINANCIERS :



Secrétariat : IPHB
Siège : Maison des Vallées
1 rue des Barats
64400 OLORON-SAINTE-MARIE



Crédit photos : Didier Peyrusqué, IPHB et CDT 64.



OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES DOMMAGES AU BÉTAIL

DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNÉES, LES ÉLEVEURS TÉMOIGNENT DE PLUS EN PLUS SOUVENT DE DOMMAGES QUI METTENT EN CAUSE LES VAUTOURS SUR LEURS TROUPEAUX.

A l'initiative des acteurs du territoire, un Observatoire départemental a donc été créé en 2002 en accord avec l'Etat et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, pour centraliser toutes les observations concernant ce phénomène.

L'Observatoire a pour objectif de :

- * prendre en compte les témoignages locaux
- * procéder à la co-expertise des dommages
- * envisager et proposer des mesures de gestion

POURQUOI CONTACTER L'OBSERVATOIRE ?

Vos témoignages et informations sur les dommages permettront d'évaluer l'importance des dégâts occasionnées pour les éleveurs et leur évolution. Des bilans réguliers et détaillés permettront aux membres de l'Observatoire de mener une réflexion objective et argumentée qui pourra les amener à proposer les solutions les plus adaptées.



COMMENT CONTACTER L'OBSERVATOIRE ?

En fonction de votre localisation, contactez la structure responsable de votre zone. Consultez le tableau ci-dessous et prévenez-la le plus rapidement possible dès que vous constatez ou prenez connaissance d'une situation qui peut intéresser l'Observatoire. L'enquêteur pourra ainsi se rendre sur les lieux dans les plus brefs délais.

Cependant, même si l'évènement n'est pas récent, avertissez quand même l'Observatoire qui pourra recueillir les témoignages des observateurs pour retracer les faits.

ZONE PARC NATIONAL

Parc National :
* OSSAU : 05-59-05-41-59
* ASPE : 05-59-34-70-87
* Siège Tarbes : 05-62-44-36-60

ZONE IPHB

Institution Patrimoniale du Haut-Béarn :
05-59-39-21-26
06-07-83-69-67

ZONE SOULE

Commission Syndicale du Pays de Soule :
05-59-28-05-26

ZONE CIZE

Commission Syndicale du Pays de Cize :
05-59-37-01-26

AUTRES SECTEURS

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :
* Circonscription Béarn : 05-59-33-49-09
* Circonscription Haut-Béarn : 05-59-36-17-76
* Circonscription Pays-Basque : 05-59-70-20-54
Ou Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques :
05-59-80-70-45

QUE FAIRE EN ATTENDANT L'ARRIVÉE DE L'ENQUÊTEUR ?

Deux cas sont possibles :

1. L'animal est toujours vivant, même s'il est blessé :
Le rentrer si possible ou en tout cas le soustraire à l'action des rapaces ou corvidés pour qu'il puisse être examiné.
2. L'animal est mort :
Si la carcasse est encore relativement intacte, la recouvrir si possible d'une bâche pour pouvoir l'examiner de la façon la plus complète.

N'OUBLIEZ PAS DE NOTER LES COORDONNÉES DES DIFFÉRENTS TÉMOINS

QUELQUES RAPPELS :

Les vautours ont toujours été utiles aux éleveurs en les débarrassant de leurs charognes, vaches ou brebis mortes.

L'élevage représente 576.000 ovins, 83.000 bovins, 5.100 caprins et 3.500 équins dans la zone massif des Pyrénées-Atlantiques alors qu'environ 400 et 500 couples de vautours vivent actuellement dans le département et 3.500 à 4.000 dans les Pyrénées Aragonaises et Navarraises.

